

Image not found or type unknown



HONORAIRE DE RESULTAT SUR UN POURCENTAGE DES SOMMES ECONOMISES

Par **Amandine17**, le **13/02/2013** à **18:28**

Bonjour,

Je souhaiterai avoir une précision concernant les honoraires de résultat des avocats. Lorsque le client perd le procès ces honoraires se calculent sur un pourcentage des sommes économisées. Mais qu'entend t'on par sommes économisées, car dans le cas qui m'intéresse le maître d'oeuvre et l'artisan ont été condamnés in solidum à la réparation du préjudice subi; et le montant des travaux de réparation est pris en charge par les assurances de ces professionnels.

Je vous remercie par avance de bien vouloir m'éclairer.

Cordialement